

Évolution de la pratique

Mise à jour du Code de déontologie des T.P.

Montréal, le 21 avril 2026 – Le Règlement modifiant le *Code de déontologie des technologues professionnels*, publié dans la Gazette officielle du Québec du 8 avril 2026, entrera en vigueur le 23 avril 2026. Cette modification réglementaire, adoptée par décret gouvernemental (Décret 550-2026) le 25 mars 2026, vient préciser et moderniser le cadre déontologique encadrant la pratique des technologues professionnels (T.P.) au Québec.

La modification porte sur l'article 85 du *Code de déontologie des technologues professionnels* (chapitre C-26, r. 258). Le libellé « en société » est remplacé par « au sein d'une organisation, quel que soit son statut juridique ». Cette mise à jour terminologique élargit l'application de l'article 85 à l'ensemble des structures organisationnelles dans lesquelles un T.P. peut exercer sa profession, qu'il s'agisse d'une société par actions, d'un organisme public, d'un organisme sans but lucratif ou de toute autre forme d'entité reconnue.

Cette modification reflète l'évolution du marché du travail et la diversification des contextes d'exercice des technologues professionnels. En adoptant une formulation inclusive, l'OTPO s'assure que les obligations déontologiques de ses T.P. s'appliquent de façon uniforme et cohérente, peu importe le cadre organisationnel dans lequel ils évoluent, renforçant ainsi la protection du public.

Ce règlement est le fruit d'un processus conduit dans le respect des exigences du *Code des professions*, impliquant la consultation des titulaires de permis, l'examen de l'Office des professions du Québec et l'approbation du gouvernement.

Source

Ordre des technologues professionnels du Québec



Ordre des
**TECHNOLOGUES
PROFESSIONNELS**
du Québec

COMMUNIQUÉ
Pour diffusion immédiate

Renseignements

Lydia Ikken, adjointe à la direction générale et à la présidence

Courriel : communication@otpq.org

Téléphone : 514 845-3247 ou 1 800 561-3459, poste 120

Documents en pièces jointes

Photo de M. Richard Legendre, T.Sc.A., ASC, président du conseil d'administration de l'OTPQ

À propos de l'Ordre

L'Ordre des technologues professionnels du Québec (OTPQ) regroupe près de 3 200 technologues professionnels représentant plus de 70 domaines de pratique. Notre mission est d'encadrer et de soutenir la pratique des technologues professionnels dans l'intérêt public. Pour ainsi, valoriser et assurer les compétences distinctes et diversifiées des technologues professionnels et faire reconnaître leur apport incontournable à la société.